

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 90 (1945)
Heft: 11

Artikel: Formation des officiers leur influence sur la troupe méthodes d'éducation
Autor: Vallière, P. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Formation des officiers leur influence sur la troupe méthodes d'éducation

Extrait de la brochure « Education du soldat, formation des chefs et traditions nationales dans les troupes suisses à l'étranger », par le major P. de Vallière ; ouvrage qui a paru dans le volume « Citoyen et soldat » édité en hommage au général Guisan.

Les jeunes gens destinés à la carrière des armes s'en allaient quelquefois suivre les cours de l'Académie militaire de Colmar ou de celle de Vienne, mais la plupart entraient au régiment comme cadets, à l'âge de quatorze ans, sous la surveillance sévère mais paternelle du colonel. Ils apprenaient à obéir avant d'avoir le privilège de commander. Pendant deux ans ils formaient une classe spéciale, instruits par un lieutenant et des sous-officiers qualifiés qui les initiaient aux rudiments du métier : école du soldat, connaissance des armes, tir au fusil, jet de la grenade, assouplissement physique. Des capitaines et des officiers supérieurs leur donnaient des théories de tactique élémentaire, de conduite de la troupe, les préparatifs aux devoirs de l'officier, leçons complétées par des exercices pratiques dans le terrain. A partir de seize ans, versés dans les compagnies, ils portaient le mousquet ou le fusil, et partageaient la dure et saine existence du soldat. La guerre venait parfois interrompre l'instruction ; les cadets y dévoilaient leurs aptitudes et le fond de leur caractère. Ils devaient montrer alors, dans les circonstances les plus difficiles, « ce maintien grave et cette uniformité de sentiments imprimés par la discipline », sans oublier, entre camarades, dans les moments de détente, la gaîté et l'insouciance de leur âge.

A dix-sept ans, après des épreuves ardues, le cadet était nommé second sous-lieutenant. La plupart d'entre eux gardaient leur simplicité, leurs croyances, leur enthousiasme. Ceux qui, copiant les mœurs du temps, se laissaient entraîner par le courant de scepticisme frivole du siècle de Louis XV, par la vie de garnison, devenaient superficiels et mondains et s'éloignaient de leurs devoirs. Leurs supérieurs les ramenaient sur le droit chemin. Tous, quels qu'ils fussent, avaient un idéal commun : la fierté du nom suisse. Ils apportaient à leurs régiments, de tous les pays suisses, cette variété de caractères, de tempéraments, de sentiments et d'expressions qui est une des richesses, une des forces morales de la Confédération : fédéralisme vivant qui rapprochait les cœurs par un échange constant d'idées, d'impressions, de souvenirs, sous le signe de la camaraderie.

Les officiers se recrutaient en partie dans la bourgeoisie des cantons et Alliés, en partie dans le patriciat et l'ancienne noblesse fédérale. Les uns et les autres représentaient avec distinction, et non sans grandeur, une élite cultivée, attachée aux traditions helvétiques, consciente de sa mission sociale et nationale. Ils servaient avec désintéressement et dignité, aristocratie profondément enracinée dans le sol du pays, unie au peuple par la simplicité de sa vie, et qui incarnait au dehors le prestige du Corps helvétique. Ils avaient derrière eux une longue ascendance de serviteurs de la République, une hérédité dans l'exercice du commandement qui, jointe à leur bravoure, imposait à leurs hommes une respectueuse admiration et le désir de les égaler. Ils possédaient, à divers degrés, « ce génie du commandement par le sang » dont parle Barbey d'Aurevilly. A la solidité helvétique, ils alliaient l'héroïque légèreté française. — En Hollande, où la vie était plus simple, où les festins, les jeux, le luxe des uniformes, les chevaux, les livrées coûteuses ne ruinaient pas les jeunes officiers, la fortune personnelle ne jouait pas de rôle.

Les officiers comprenaient qu'ils avaient charge d'âmes.

Un Neuchâtelois, Louis de Marval, lieutenant au régiment des Gardes-Suisses, compagnie du capitaine d'Estavayer, décrivait à son père ses occupations à Saint-Venant (Artois), pendant l'hiver 1647—1648. Avec un dévouement méritoire, Marval donnait des leçons de lecture et d'allemand à ses soldats, leur enseignait, tout à la fois l'économie, la propreté et les armes, combattant les excès de nourriture et de boisson. Les cadets de bonne famille, confiés à ses soins, étaient un perpétuel sujet de soucis : « Il faut les faire ménager le temps et l'argent écrivait-il, les empêcher de s'adonner à la vilenie s'ils y ont de l'inclination, et toujours leur tenir la bride courte. Il en est deux ou trois, comme le jeune Brun, qui donnent plus de besogne que toute une compagnie. Quant à Félix de Chambrier, on désespère de son mauvais naturel : ne sachant lire et écrire que difficilement et n'étant même pas capable qu'on le puisse obliger à s'instruire, il ne se plaît à autre fréquentation que celles de simples soldats, leur emprunte de l'argent, fait des dettes au cabaret et partout. Son manteau, son linge, toutes ses hardes sont demeurées en gage à Paris »¹. Et nous voyons l'excellent lieutenant obligé plusieurs fois de faire raccommoder la garde-robe et le linge du méchant cadet. Avec de pareils officiers, les compagnies étaient de grandes familles. Ce Louis de Marval, devenu capitaine, en passe de faire un bel avancement, brillant, valeureux et adoré de ses hommes, eut une fin prématurée à Reims, en 1654, dans un malheureux duel avec un camarade du régiment soleurois de Roll.

Au régiment de Jacques de Besenval (Soleure)² il y avait une compagnie genevoise où servaient en qualité de cadets et d'officiers, des fils de magistrats de la République. Le colonel suivait avec un intérêt paternel les progrès de ces jeunes gens. En 1734, le syndic Gabriel Grenus avait deux fils dans

¹ Marcel Godet : Un officier neuchâtelois au service de France, Louis de Marval, musée neuchâtelois, mai, juin 1909.

² Charles-Jacques de Besenval (1677—1738), lieutenant-général des Armées du roi, oncle de Pierre-Victor de Besenval (1721—1791), lieutenant-général, inspecteur général des Suisses et Grisons.

cette compagnie, l'aîné, le capitaine Jean-Gabriel, l'autre, le cadet Jean-Louis, auquel il écrivait : « Vous me trouvez toujours un bon père et plein de tendresse, qui contribuera en tout ce qui dépendra de lui à votre avancement. Vous devez, de votre côté, y contribuer par vous-même, en vous appliquant à tout ce qui peut vous faire estimer ; je vois que vous le faites en remplissant toutes vos fonctions, en aidant votre frère dans le détail de la compagnie, et en apprenant l'allemand. Cette langue vous est très nécessaire dans le service, ainsi vous ne sauriez trop vous la rendre familière... Mais ne négligez pas en même temps vos autres études, et surtout les fortifications et l'artillerie... »

Le baron de Besenval informait le syndic Grenus des excellentes dispositions du capitaine Jean-Gabriel, chevalier du mérite militaire ; une sympathie réciproque rapprochait le colonel de son subordonné : « Je suis bien aise, écrivait Besenval, le 3 mai 1738, qu'il soit content de moi, je le suis aussi beaucoup de lui, parce qu'il a toutes les allures d'un galant homme dans sa profession, franc, juste, point avantageux ni intrigant, aimant son métier et le faisant avec honneur ». Lettre datée de Genève, le 23 mai 1734)¹.

En écrivant au syndic à propos du jeune frère du capitaine, Besenval disait : « Il m'en est revenu tant de bien par M. de la Cour au Chantre (Humbert de Joffrey, de Vevey) son lieutenant-colonel, auquel on peut se rapporter en toute confiance, que je ne saurais douter de son mérite ». M. Grenus père pouvait être tranquille sur ses fils.

Davel, le futur major du Département de Lavaux, avait passé plus de vingt ans au service de France, de Hollande (régiment de Sacconey). Comme tous ceux qui ont aimé la carrière militaire, qui ont vécu pour elle et par elle, le service lui avait donné des joies simples et désintéressées qu'aucun autre vocation ne peut procurer au même degré. Les soirs de

¹ Notes biographiques, Genève 1849, p. 81, ouvrage cité.

bataille, les chirurgiens aimaient à se faire accompagner par lui dans les lazarets, parce que sa seule présence rassurait les blessés et calmait les souffrances. Son regard reflétait sa conscience droite. Il savait d'un mot consoler et répandre aussi la bonne humeur autour de lui. Dans les tristes plaines des Flandres ou de Westphalie, sous le ciel de France ou de Piémont, il méditait durant les heures incertaines de la nuit. Une sympathie agissante l'unissait à ces hommes simples dont il partageait les misères et comprenait les besoins : Bernois, Vaudois, Grisons, Uranais, Zurichois. Il aimait ces durs visages bronzés, cette vigueur de corps et cette patience de l'âme des vieux soldats, cette fougue et cette gaîté des jeunes. Il veillait sur eux comme un père, discernait l'obscur dévouement de ces êtres qui lui étaient confiés et dont il était responsable. Car on se consacre au métier des armes ; c'est un sacerdoce.

Le respect, la reconnaissance et l'affection des soldats pour leurs chefs se sont affirmés dans des circonstances où cette attitude risquait de coûter la vie à ces témoins désintéressés. La Révolution française en a vu plus d'un exemple. Lorsque le lieutenant-général de Besenval, arrêté en 1789, mis en accusation et jeté en prison, comparut devant le tribunal du Châtelet, à Paris, il fut acquitté, malgré la populace qui demandait sa tête. Le motif principal de cet acquittement inattendu est tout à l'honneur de Besenval. Les défenseurs les plus éloquents furent ses anciens soldats des Gardes-Suisses. Les dépositions de ces hommes firent une profonde impression sur le tribunal. Chacune des seize compagnies du régiment avait délégué un caporal et deux soldats pour affirmer leur attachement à la personne du général Besenval.

Le régiment avait envoyé une protestation courageuse à l'Assemblée nationale. Les feuilles révolutionnaires firent courir le bruit que Besenval avait mérité la haine de ses soldats. « En leur honneur et conscience » les Gardes-Suisses déclarèrent : « Il n'est aucun d'entre nous qui ne soit pénétré d'estime, de reconnaissance et de respect pour lui et qui, par

une suite de ces sentiments qu'ils lui doivent, ne se sacrifiât pour lui jusqu'à la dernière goutte de son sang, si elle lui était nécessaire. L'imputation dont il s'agit est une atroce et horrible calomnie ». Suivent les signatures de ces fidèles sous-officiers et soldats. Besenval, en écoutant cette lecture, goûta la joie du semeur qui a semé dans la bonne terre. Ces hommes, en s'avançant à la barre du tribunal, dans cet uniforme rouge, revers bleus soutachés de blanc, qui rappelait au vieux général tant de vivants souvenirs, s'immobilisaient devant lui, la tête haute et talons joints, avant de répondre en termes simples, et sans hésiter, aux questions des juges. Ils disaient leur estime, leur dévouement, leur reconnaissance pour celui qu'ils s'indignaient de voir au banc des accusés. Les sentiments de haine, de violence, de basse envie qui se répandaient alors sur le peuple de France, n'avaient aucune prise sur les soldats des cantons suisses. Mais, ce jour-là, le régiment des Gardes-Suisses signa son arrêt de mort ; trois ans plus tard, le 10 août 1792, il expiera, aux Tuileries, le crime contrerévolutionnaire d'avoir aimé ses officiers et de rester fidèle à son serment.

L'attitude des douze régiments suisses de France pendant la Révolution témoigne d'une discipline remarquable, assez solide pour résister aux provocations des Jacobins, aux violences, aux révoltes qui mettaient en effervescence les garnisons de province. « Seuls dans la défection de tous, les Suisses opposaient leur discipline au désordre. » (I. D'Orliac. *Suisses et Grisons soldats de France*.) Leurs officiers étaient journellement insultés, les casernes inondées de brochures incendiaires. La ferme attitude du régiment de Salis-Samaden, à Rouen, de Vigier, à Strasbourg, de Diesbach, à Lille, de Muralt, à Grenoble, de Reinach, à Arras, découragea les fauteurs de troubles. Ces troupes s'employèrent à maintenir l'ordre et le respect de la loi, à protéger les citoyens paisibles, à empêcher l'effusion du sang. A Cambrai, la conduite pleine de sagesse du régiment valaisan de Courten lui valut l'affection des habitants et les éloges de l'Assemblée. En Corse, la population fit

une pétition pour conserver les Grisons de Salis-Marschlins. Le 6 août 1790, la municipalité de Lyon suppliait le ministre de la guerre de ne pas déplacer le régiment lucernois de Sonnenberg sans lequel il était impossible « de rétablir d'une manière stable la sûreté, l'ordre et la tranquillité ». Et la supplique poursuivait : « La conduite sage, généreuse et recommandable de ce régiment dans les temps de troubles et d'insurrection, sa connaissance parfaite de l'esprit du peuple, la modération, la prudence et le zèle des officiers à satisfaire aux réquisitions de la municipalité, ont concouru à rendre le service de ce régiment précieux pour cette ville ; les circonstances le rendent indispensable et il ne saurait être suppléé par aucune autre troupe ».

Alors que l'armée royale s'effondrait, les régiments suisses résistaient à la contagion. Les liens qui unissaient les soldats aux officiers expliquent seuls ce triomphe de la discipline.

On eut cependant une grave mutinerie à déplorer dans le régiment de Châteaueux, à Nancy. Deux régiments français s'y étaient révoltés, celui du roi et Mestre de camp cavalerie, entraînant avec eux 300 hommes de Châteaueux suisse. Les régiments de Castella et Vigier accoururent des garnisons voisines et reprirent la ville après de sanglants combats de rue. Le tribunal militaire suisse siégea sur la place Stanislas entouré des trois régiments suisses et condamna 24 des mutins à mort, 41 à trente ans de galère, 74 furent remis à leurs chefs pour être punis disciplinairement. Ce jugement fut exécuté sur-le-champ. « L'élite de la nation française, écrit le général Susane, admira l'impartiale, prompte et inexorable justice de ces vieux républicains des cantons helvétiques, ne transigeant ni avec le devoir, ni avec l'honneur. »

Nous avons vu le lieutenant-général Pierre-Victor de Besenval acquitté par le tribunal du Châtelet grâce à l'intervention de son ancien régiment. Cet entraîneur d'hommes ne se sentait heureux qu'au milieu des soldats qu'il aimait avec son cœur et sa raison et qu'il était fier de commander.

A la guerre de Sept ans, il avait conduit une division avec intelligence, vigueur et résolution, toujours maître de lui-même, dominant les troupes, les rassurant par sa superbe insouciance, ce mépris du danger, ces mots heureux aux instants décisifs du combat. Son beau visage régnait sur les soldats, l'élégance de sa tenue et de ses propos agissait comme un drapeau déployé. Quand il passait devant les Gardes-Suisses où il était entré à 10 ans, comme cadet, alors que son père en était le chef, son regard scrutait les visages et ne rencontrait que des yeux confiants, tendus dans une muette admiration vers lui. Sur son grand cheval gris à la crinière tressée de rubans rouges et blancs, la croix de commandeur de Saint-Louis brodée en or sur l'habit écarlate, il lançait son salut au régiment immobile comme une muraille : « Gardes-Suisses, Camarades ! » Sa voix faisait battre les cœurs. L'annonce d'un coup dur, avec ce chef-là devant le front, donnait à chacun la certitude du succès. — On l'aurait suivi en enfer.

Un jour, pendant la campagne de Westphalie, à l'attaque d'un retranchement, il s'élance le premier, sous une pluie de balles, franchit le fossé, escalade la palissade, et se hisse à la force du poignet, les mains en sang, jusqu'au sommet de la contregarde. Il se retourne alors vers ses hommes qui hésitent à le suivre et leur crie : « Morbleu, camarades, savez-vous bien que cette situation n'est pas commode, s'il n'y avait pas des coups de fusil à y gagner, on n'y tiendrait pas ! » Les soldats se mettent à rire, s'élancent à leur tour, et emportent la redoute.

D'innombrables traits de bravoure illustrent l'histoire du service étranger. L'exemple que donnaient les officiers prouve l'excellence des principes qu'on leur inculquait. Au siège de Münster, en 1760, le capitaine de grenadiers de Sandol, de Neuchâtel, régiment de Joffrey (Vevey), monte à la brèche à la tête de sa compagnie. Une balle lui brise le bras droit au moment où il aborde les obstacles élevés pendant la nuit par les assiégés. Blessé une seconde fois à la main gauche, il s'ac-

croche à la palissade et meurt transpercé de plusieurs coups de baïonnette, en faisant signe à ses grenadiers de lui passer sur le corps.

Dans les régiments suisses, on s'est préoccupé de tous temps de questions de morale et de psychologie militaire. Les officiers, devançant leur époque, comprirent qu'en temps de paix, il reste la joie d'accomplir chaque jour et en silence son devoir, si humble soit-il. En portant intérêt à ces hommes sur lesquels ils avaient un droit de vie et de mort, les officiers évoluaient vers les principes de l'armée moderne, qui est un peuple en armes.

Ces problèmes hantaient le lieutenant-colonel Zimmermann, de Lucerne, des Gardes-Suisses. A la veille de la Révolution, il rédigea un petit traité destiné aux jeunes officiers de son régiment, qui se répandit dans toutes les troupes suisses à l'étranger : « Essais de principes d'une morale militaire et d'autres objets ». Les conseils qu'il donne sont d'un esprit clairvoyant et d'un cœur sensible : « Traitez vos soldats avec humanité ; ils sont des hommes comme vous ; ayez horreur d'en faire des bêtes de somme qu'on ne conduit qu'avec un bâton. Une punition injuste ou trop sévère excite l'indignation. Ne vous servez pas de mots injurieux pour reprendre vos soldats, il y a d'autres moyens pour leur faire connaître ce qu'ils doivent. Ne leur refusez jamais ce qui leur est légitimement dû ; écoutez patiemment leurs plaintes, quand elles sont raisonnables, et rendez-leur une prompte justice ; s'ils tombent dans des fautes, que la correction soit proportionnée ; excusez les erreurs, c'en serait une bien grande de les punir comme des fautes. Prenez garde surtout d'avilir par vos discours l'état de soldat ; réfléchissez que c'est vous avilir vous-même ; d'ailleurs la décence et la dignité doivent toujours accompagner les propos d'un homme de qualité.

« Quoi qu'il y ait de la distance entre l'officier et le soldat elle n'est pas assez grande pour vous autoriser à le traiter en esclave. Il est vrai que l'officier tient le bâton du commande-

ment ; mais cette prérogative est plus souvent l'effet du hasard, de la faveur ou de la fortune que celui du mérite. Dussiez-vous ce grade à votre seule capacité, ne perdez jamais de vue que vous commandez des hommes libres comme vous, que vous ne pouvez rien exécuter sans leur secours ; que s'ils sont mécontents de vous, ils peuvent être les instruments de votre perte et qu'au contraire, si vous avez su les affectionner, il n'en est pas un qui ne prodigue son sang et sa vie pour le succès de vos projets »¹. Nos règlements actuels renferment la plupart de ces principes. « Occupez-vous, dit encore Zimmermann, à semer des sentiments d'honneur dans le cœur du soldat. C'est le moyen de lui faire supporter, sans murmurer, les fatigues et les misères de son état. » « Sachez acquérir le grand art de vous faire aimer, comme celui de vous faire obéir. »

Il insiste sur l'exemple des chefs qui, en campagne doivent partager tous les travaux des soldats, manger le même pain, coucher au bivouac ou dans la tranchée, s'asservir aux mêmes rigueurs de la plus exacte discipline.

Ce bréviaire de l'officier renferme un chapitre sur les méthodes d'instruction, le dressage, le service en campagne. Il traite des théories à la troupe dans lesquelles on racontera les actions glorieuses du régiment ; chacun doit être digne du nom de soldat, ne jamais perdre de vue l'honneur de la nation. Un catéchisme du soldat, avec questions et réponses, passe en revue les devoirs de l'homme de troupe, des sous-officiers, des officiers. Ce volume abonde en vues ingénieuses, en conseils pratiques, touche à l'hygiène, à l'alimentation, à l'abus de l'alcool. Zimmermann estimait le chant et la musique indispensables au bon esprit de la troupe. Grand amateur de chant, compositeur de talent, il a annexé à ses « Essais » des chants de marche et de bivouac, et ce splendide « Hymne à l'obéissance » que les Gardes-Suisses ont chanté le soir dans leurs

¹ M. de Zimmermann, colonel d'infanterie, lieutenant au régiment des Gardes-Suisses, Paris et Amsterdam, 1779, ouvrage cité, p. 33-35.

casernes, à la veille du 10 août. On y trouve aussi la célèbre marche des Gardes-Suisses qui se jouait à la garde montante à Versailles et aux Tuileries.

Cette fraternité d'armes, cette camaraderie qui unit entre eux les soldats et rapproche le chef de ses subordonnés, fraternité si nécessaire au combat, se manifestait avec éclat dans le malheur. En 1780, à Rochefort, le régiment d'Eptingen fut décimé par une terrible épidémie de typhus ; le 28 août, on compta 47 officiers et 697 sous-officiers et soldats dans les hôpitaux. Les médecins eux-mêmes étaient à la mort, les secours manquaient. Les officiers valides, sur pied des nuits entières, prodiguaient leurs soins à la troupe, se consacrant à leurs hommes avec abnégation.

Il s'était formé en France une école de généraux suisses, dans la seconde moitié du 18^e siècle. De fortes personnalités s'affirmèrent à la guerre de Sept ans : François-Romain de Diesbach, l'héroïque défenseur de Cassel, Rodolphe de Castella, le sauveur de Wesel, Philippe de Bocard, tous trois lieutenants-généraux. Nazare de Reding, de Schwyz, lieutenant-général, Jacques d'Erlach, maréchal de camp, Jean-Victor de Travers-d'Ortenstein, des Grisons, maréchal de camp, qui fit à Willinghausen, une attaque à l'arme blanche, à la tête des régiments Bocard, Salis et Reding, brisant ainsi la résistance des Anglo-Hanovriens. Maurice de Courten, de Sierre, lieutenant-général, par sa fermeté, décida de la victoire à Fontenoy. Jean-Ulrich Lochmann, de Zurich, lieutenant-général, se distingua, dans sa longue carrière, par une froide résolution alliée à une vive intelligence. A Warbourg, en 1760, avec les régiments de Jenner et de Courten, il lança une contre-attaque qui attira sur lui la cavalerie anglaise. Pierre-Victor de Besenval, lieutenant-général, dont nous avons déjà parlé, fut inspecteur général des Suisses, commandant militaire de l'Ile de France, gouverneur de Paris et Haguenau, Grand-Croix de l'ordre de Saint-Louis. Merveilleuse école de guerre, que de pouvoir prendre part aux plus grandes campagnes des siècles passés, sous les

ordres de chefs comme la Trémoille, Montmorency, Henri IV, Turenne, Condé, Marlborough, le prince Eugène, le maréchal de Saxe, Frédéric-le-Grand et Napoléon. Il y avait en France, vers 1780, 65 généraux suisses, 7 en Espagne, 15 au Piémont, 2 en Autriche, 2 en Saxe, 16 à Naples, 19 en Hollande, 3 en Angleterre, 2 en Prusse, 1 en Pologne, 1 en Russie, 1 au Portugal, 1 en Bavière. Total 135 officiers-généraux.

Ces hommes, chacun à son poste, tous également soucieux de leurs devoirs, étaient pour la Suisse de brillants ambassadeurs. Ils acquirent par leur courage et leurs talents, tous les genres de renommées ; celle de la pensée qui combine, de l'ardeur qui exécute, de la persévérance qui triomphe des obstacles et des périls. De siècle en siècle on retrouve dans ces familles de grands soldats, la même fidélité aux principes sur lesquels repose l'existence de la Suisse.

Jusqu'en 1680, le service étranger a maintenu intacte la croyance à la valeur du soldat suisse. Nous bénéficions encore aujourd'hui de cette réputation.

« Les régiments suisses à l'étranger, dit le D^r Durrer, archiviste cantonal à Stans, n'ont pas seulement protégé la neutralité et l'indépendance de la Suisse depuis Marignan, car c'est à eux seuls qu'on le doit ; mais c'est à eux seuls que revient aussi la gloire d'avoir, pendant plus de trois siècles, créé la pensée d'Etat suisse. »

Il sera nécessaire de nous souvenir de ces vérités historiques, si après cette guerre, nous sommes obligés de prendre des décisions graves, car il nous faudra chercher dans notre tradition militaire pour retrouver la signification véritable et profonde de notre communauté nationale.

On peut affirmer que le service étranger a conservé à la Suisse son prestige militaire, pendant que ses milices, de plus en plus négligées, perdaient leur valeur défensive en s'enlisant dans un formalisme étroit. Quelques occupations de frontières et de cruelles guerres de religion ne suffisaient pas à entretenir le respect de l'Europe. Grâce à ses régiments à l'étranger, notre

pays eut constamment en réserve un nombre considérable d'officiers et de soldats, ayant prouvé au monde que l'esprit belliqueux était encore vivant chez eux.

Une aristocratie militaire où l'on était officier de père en fils, formée par la pratique de la guerre « transmettait de génération en génération, l'aptitude au commandement et le sens des hautes responsabilités, comme le plus précieux des patrimoines »¹ et le soldat avait gardé des vertus militaires que l'utilitarisme et le matérialisme n'avaient pu ébranler : le courage, la fidélité et la discipline.

La Suisse a payé avec le sang de ses soldats tout ce qu'elle ne pouvait obtenir que de l'étranger. Ce sang n'a donc pas coulé en vain ; il a été aussi la sauvegarde de notre unité. Ce n'est pas pour de l'argent ou pour une gloire inutile que les régiments suisses, loin du pays, ont souffert et se sont magnifiquement battus, mais pour soutenir une politique suisse, pour que leur peuple puisse vivre en paix, librement, dans ses frontières inviolées, pour que le destin des cantons s'accomplisse dans l'honneur de servir et la grandeur du sacrifice.

Major P. de VALLIÈRE.

¹ Dr Richard Feller, ouvrage cité. Histoire militaire de la Suisse, 6^e cahier, page 44.
